

107. Les diverses zones de l'activité technique comprises dans le programme EUCLIDE ont été identifiées comme des Zones prioritaires de la Communauté européenne (CEPA).
108. Entre parenthèses, on retrouve le nom du pays-pilote ayant la responsabilité de s'assurer du progrès de ce CEPA précis.
109. *Defence News*, «Copartenance de recherche accepté par le GEIP», le 3 juillet 1989.